



INTERPELLATION

Auteur PDCVr, par Cindy Jacquier et Alexia Héritier
Objet Protection de la vendange 2021 contre le vol
Date 03/09/2021
Numéro 2021.09.251

Vous n'êtes pas sans ignorer de la chute drastique des prix du raisin tous cépages confondus ainsi que de l'effondrement des marchés du vin suisse.

Mais comme si cela ne suffisait pas, la branche viticole a subi une pression sanitaire ingérable cet été dans le vignoble valaisan, comme européen en général. Le vignoble du canton a eu une petite fertilité (due à la météo de l'année précédente) ; une floraison médiocre suite aux grosses canicules de juin dernier (32° et plus) et des fortes pluies d'où l'apparition du mildiou.

Le manque de vendanges pour satisfaire la demande de la clientèle risque fort d'attiser certaines convoitises sur des vignes d'autres exploitants.

Conclusion

La branche viti-vinicole est en soucis et demande une intervention efficace du canton.

Quelles mesures le canton peut-il mettre en place pour éviter les vols de récoltes ?

En cas de vol, le canton a-t-il les moyens de retrouver les fraudeurs et quelles sont les sanctions ?